



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Publié le : 01/06/2026

OBJET : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil de la Malcombe

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),

Vu le marché de prestation de service relatif à la gestion de l'aire de la Malcombe dédiée à l'accueil des gens du voyage conclu avec la Société GESTION AIRE,

Vu l'article 2 du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage adopté par délibération du 11 février 2021,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux, de réparation et de remise en état des équipements pour garantir les conditions sanitaires, de salubrité et de sécurité de l'aire de la Malcombe,

Considérant la nécessité de fermeture de l'aire afin de protéger le public durant la réalisation de ces travaux,

Considérant que les usagers ont été avertis de cette fermeture exceptionnelle par un courrier remis en main propre le 16 mai 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'aire d'accueil de la Malcombe sera fermée et donc interdite au stationnement à compter du 31 juillet 2026 à partir de 16h, pour toute la durée de la réalisation des travaux annuels d'entretien.

Article 2 : L'aire d'accueil devra être rendue libre de toute occupation : emplacements, voiries et tout autre espace faisant partie du périmètre de l'aire. Tout véhicule (caravanes, fourgons, voitures, remorques, etc...) et toute autre installation de type bungalow, devront être retirés le 31 juillet 2026 au plus tard.

Le présent arrêté emporte résiliation des conventions d'occupation des usagers à compter de cette date.

Article 3 : La réouverture prévisionnelle de l'aire d'accueil de la Malcombe est envisagée au 17 août 2026.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de GBM,
- adressé en Préfecture,
- affiché sur l'aire d'accueil de la Malcombe.



Besançon, le **1 JUIN 2026**

Le Président

Ludovic FAGAUT

